

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2005

PRESENTS : MM. BOYER –BRUEZ –WIART – LAUDE — FOULET– MERCIER - CARPENTIER – LEROUGE

MMes COQUART –BRANCAR T - - CACHEUX – DEREIGNAUCOURT

ABSENTS EXCUSES : M THUIN - CUVILLIER

### **1°) Participation pour le financement des Voiries et Réseaux Publics (P.V.R.)**

Le Conseil Municipal, vu sa décision du 27 mai dernier relative à l'instauration de la PVR sur l'ensemble du territoire communal décide :

- de récupérer intégralement le coût des travaux payés par la commune auprès des propriétaires bénéficiaires
- la réalisation des travaux :
  - o Avenue du Bois pour la parcelle cadastrée section AE 454
  - o Chemin de Marquion pour la parcelle cadastrée ZR 110, pour la parcelle contiguë une demande éventuelle du propriétaire pourra faire l'objet d'une réponse favorable.
  - o Chemin Vert pour la parcelle cadastrée AE 13 (face à la salle polyvalente)

En ce qui concerne cette dernière, le Conseil de mande au Maire de transmettre un courrier au notaire précisant qu'il devra inclure dans les clauses de l'acte de vente un engagement de l'acquéreur à ne jamais tenter de procédure de justice à l'encontre de la Commune pour tout problème de nuisance sonore due à la proximité de la salle polyvalente et du parking.

### **2°) Emprunt à souscrire pour le financement de la nouvelle classe :**

Après consultation du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de Dexia Crédit Local, le Conseil décide de contracter un emprunt de 40 000 € remboursable en 6 ans au taux de 2,80% auprès de la Caisse d'Epargne.

### **3°) Diagnostic amiante :**

3 bureaux d'études (SOCOTEC, BUREAU VERITAS et APAVE) ont été consultés. Le bureau APAVE présentant la meilleure offre est chargé de cette mission qui consiste au repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les immeubles recevant du public.

Sont donc concernés : la salle communale, la salle polyvalente, l'école publique Victor Hugo (à l'exception de la nouvelle classe) la mairie, l'église et le bureau de Poste. Coût de l'étude : 690 € HT

### **4°) Restaurant scolaire : choix du prestataire :**

Afin de satisfaire au Code des Marchés Publics le Maire dépose sur le bureau les dossiers d'offre de service de Lys Restauration, Dupont Restauration et Sobrie Restauration.

Le Conseil décide de retenir la société Lys Restauration qui présente la meilleure offre. (2 € 47 le repas).

### **5°) Questions diverses. Le Conseil municipal émet un avis favorable :**

- Personnel communal :
  - à la demande présentée par M. Jérôme Defontaine, actuellement sous contrat emploi-jeune, qui sollicite un stage de formation professionnelle pour la préparation du bac pro « aménagement – travaux paysagers ».

Coût : 1 352 € qui seront subventionné en totalité par le C.N.F.P.T.

- le temps passé à cette formation – 1 journée par semaine – sera récupéré intégralement par l'intéressé
- Receveur municipal  
Au versement de l'indemnité de conseil à Patrick THIERY, comptable du Trésor qui remplace M. Jean VILLETTE depuis le 1<sup>er</sup> septembre.
- Cimetière communal  
A la plantation d'une rangée d'arbres dans l'allée du fond (buis ou cyprès)
- Matériel et mobilier divers  
A l'achat de :
  - D'une poubelle de voirie (place des Anciens Combattants)
  - D'une traceuse pour le terrain de football
  - D'un écran plat pour le service administratif (cadastre)
  - De 10 tapis de judo (demande Sports et Loisirs)
- Police municipale  
Le Maire informa l'assemblée de la pose d'un sens interdit (de 20h à 6h) rue de Cambrai après le terrain de football.

**6°) Visite de la famille du Lieutenant Windeler :**

Le Maire informe l'assemblée de la visite, les 26 et 27 novembre prochain, de la famille du Lieutenant Windeler qui fut tué le 27 novembre 1917 dans le bois de Bourlon.

C'est l'association « Mémoire et Patrimoine » qui prépare cette manifestation dont le programme sera déterminé ultérieurement.

Le Maire, Jean-Luc BOYER